



**Commission de lutte contre le criquet pèlerin
dans la région occidentale
(CLCPRO)**

<http://www.clcpro-empres.org>

**Systeme de prevention et de reponse rapide contre les ravageurs et
maladies transfrontieres des animaux et des plantes**

(PROGRAMME EMPRES)

**ATELIER DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE LA
PHASE II DU PROGRAMME EMPRES DE LUTTE
PRÉVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN
EN RÉGION OCCIDENTALE**

Phase II : Janvier 2011 – Décembre 2014

Dakar, Sénégal

8 – 12 mars 2010

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Mars 2010

Atelier de planification de la phase II du Programme EMPRES de lutte préventive contre le Criquet pèlerin en Région occidentale

Dakar, Sénégal, 8 – 12 mars 2010



Participants

Sommaire

Liste des abréviations et acronymes	5
Préambule	7
1. Introduction	8
2. Présentation des résultats de la phase I du programme EMPRES-RO	10
2.1. Objectifs et état de réalisation du Schéma de planification de la phase I (2006-2009) du Programme EMPRES-RO.....	10
2.2. Présentation par les pays de l'évolution de leurs capacités de mise en œuvre de la lutte préventive de 2006 à 2009	11
2.2.1. Mali	11
2.2.2. Mauritanie	11
2.2.3. Niger	11
2.2.4. Tchad.....	12
2.3. Le Programme EMPRES dans le nouveau cadre stratégique de la FAO	13
2.4. Date de démarrage et durée de la Phase II.....	13
2.5. Evaluation à mi-parcours de la phase I du Programme EMPRES-RO.....	14
2.6. Dispositions à mettre en place pour la durabilité de la lutte préventive en Région occidentale	14
3. Elaboration du Schéma de planification des activités de la phase II	15
3.1. Approche méthodologique.....	15
3.2. Objectif global	15
3.3. Objectif spécifique	15
3.4. Résultats attendus	15
3.5. Suppositions majeures	15
3.6. Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) et sources de vérification de l'objectif spécifique et des résultats du Programme	16
3.7. Activités	16
3.8. Validation du Schéma de planification des activités	22
4. Discussion des modalités de mise en œuvre du SPA	22
5. Recommandations.....	22
6. Conclusions des participants à la clôture de l'atelier	23
7. Clôture de l'atelier.....	23
Annexes	25
<i>Annexe 1. Programme de travail.....</i>	<i>26</i>

<i>Annexe 2. Objectifs et état de réalisation du schéma de planification de la phase I (2006-2009) du Programme EMPRES-RO</i>	<i>28</i>
<i>Annexe 3. Discussion sur la durabilité : quelles dispositions à mettre en place pour assurer la durabilité de la lutte préventive</i>	<i>33</i>
<i>Annexe 4. Méthode de travail pour l'élaboration du cadre logique</i>	<i>35</i>
<i>Annexe 5. Schéma de planification détaillé des activités de la phase II (2011-2014) du programme EMPRES en Région occidentale.....</i>	<i>36</i>
<i>Annexe 6. Liste des participants à l'atelier de Dakar, 8-12 mars 2010</i>	<i>47</i>

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AELP	<i>Africa Emergency Locust Project</i> / Projet africain de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin (Banque mondiale)
AG	<i>Agricultural Department</i> / Département de l'agriculture (FAO, Rome)
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGPP	Service de la protection des plantes (FAO)
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'information en agro-hydro-météorologie
ANLA	Agence nationale de lutte antiacridienne (N'Djaména, Tchad)
BAD	Banque africaine de développement
CCE	Cahier des charges environnementales
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNLA	Centre national de lutte antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre national de lutte anti-acridienne (Agadir, Maroc)
CNLCP	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (Bamako, Mali)
CP	Criquet pèlerin
CR	Coordination régionale du Programme EMPRES en Région occidentale
DLIS	<i>Desert Locust Information Service</i> (FAO) / Service d'information sur le Criquet pèlerin
DPV	Direction de la protection des végétaux
ELO	<i>EMPRES Liaison Officer</i> / Chargé de liaison EMPRES
<i>eLocust</i>	Système de collecte et de transmission électronique des données acridiennes
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES-RO	EMPRES en Région occidentale
EU	Etats-Unis
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
FCC	<i>Food Crisis Center</i>
F CFA	Francs CFA
FIDA	Fonds international de développement agricole (Rome, Italie)
GFDRR	<i>Global Facility for Disaster Reduction and Recovery</i>
GM®	Green Muscle
IAV	Institut agronomique et vétérinaire Hassan II / Complexe horticole d'Agadir, Maroc
IGR	<i>Insect Growth Regulator</i> / Régulateur de croissance

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES (SUITE)

INPV	Institut national de protection des végétaux (Alger, Algérie)
IOV	Indicateurs objectivement vérifiables
LFA	<i>Logical Framework Approach</i>
PGRA	Plan national de Gestion du Risque Acridien
PRR	Plan régional de recherche
PSMS	<i>Pesticide Stock Management System / Système de gestion des stocks de pesticides</i>
PV	Protection des végétaux
QUEST	<i>Quality and Environment Surveys of Treatments / Qualité, environnement et santé publique</i>
RAMSES	<i>Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca</i>
RO	Région occidentale
SPA	Schéma de planification des activités
SSE	Système de suivi et évaluation
SVDN	Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne
UNLA	Unité nationale de lutte antiacridienne
USAID	<i>United States Agency for International Development (Etats-Unis)</i>

PREAMBULE

1. Dans le cadre du Programme EMPRES¹ (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes - *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases*) de lutte préventive contre le Criquet pèlerin en Région occidentale, un atelier relatif à l'élaboration du Schéma de planification des activités de la **Phase II** a été organisé à Dakar, Sénégal, du 8 au 12 mars 2010.
2. Ont participé aux travaux de l'atelier :
 - Les représentants des pays membres (Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie) ;
 - Les représentants du Ministère des affaires étrangères et européennes de la France, de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (*United States Agency for International Development – USAID*) et de la Banque mondiale ;
 - Le responsable de l'Unité de lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières, un fonctionnaire acridologue et un fonctionnaire chargé d'évaluation du Siège de la FAO ;
 - Le Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), Coordonnateur du Programme EMPRES en Région occidentale (EMPRES-RO) de lutte contre le Criquet pèlerin ;
 - Les représentants du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) ;
 - Les fonctionnaires internationaux de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO.

La modération de l'atelier a été assurée par Madame Coumba Dieng, fonctionnaire au Siège de la FAO.

La liste complète des participants figure en annexe 6.

¹ Programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Food and Agriculture Organization of the United Nations - FAO*).

1. Introduction

3. Le Criquet pèlerin est un ravageur constituant une menace sérieuse pour l'agriculture et la sécurité alimentaire au sein d'une très vaste zone s'étendant de l'Afrique du nord à l'Asie du sud-ouest en passant par le Proche Orient. Les capacités de migration de ce ravageur sur des centaines voire des milliers de kilomètres en font un problème international aux répercussions économiques, sociales et environnementales majeures. La dernière crise en date est l'invasion acridienne de 2003-05 dans la Région occidentale.
4. Avec l'objectif de mieux faire face aux ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes, le Directeur général de la FAO a initié en 1994 le Programme EMPRES avec une composante spécifique dédiée au Criquet pèlerin. Ce Programme, mis en place à partir de 2006 (phase I) avec les premiers financements, avait pour objectif global de « *réduire les risques d'invasion du Criquet pèlerin et ainsi contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation de l'environnement* ». Les pays membres du Programme EMPRES-RO sont l'Algérie, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie. La coordination de ce programme est assurée par le Secrétariat de la CLCPRO.
5. Selon les conclusions rendues en mai 2009 par la Mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES-RO phase I (2006-2009), l'aspect institutionnel de la lutte antiacridienne a été développé et les capacités des pays ont été notablement renforcées. La Mission a recommandé de mettre en œuvre une seconde phase d'EMPRES-RO visant à consolider les acquis et à pérenniser les dispositifs de lutte des pays, avec l'appui de la CLCPRO. Les pays eux-mêmes ont approuvé cette recommandation et ont convenu de planifier une phase II.
6. Le présent atelier de planification de la phase II du Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin en Région occidentale s'est déroulé à Dakar, Sénégal, du 8 au 12 mars 2010. Il avait pour objectif d'élaborer le Schéma de planification des activités (SPA) de sa Phase II.
7. La séance d'ouverture officielle de l'atelier a été présidée par le Docteur Massata Niang, Secrétaire général du Ministère de l'agriculture du Sénégal, en présence de : M. Amadou Ouattara, Représentant de la FAO au Sénégal ; M^{me} Mariétou Diawara, Directrice de la Direction de la Protection des Végétaux du Sénégal ; des représentants des pays membres du Programme EMPRES-RO ; des représentants de la France, de l'USAID et de la Banque Mondiale ; M. Christian Pantenius, responsable du Programme EMPRES/Composante Protection des cultures à la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) au siège de la FAO ; M. Thami Ben Halima, Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Coordinateur du Programme EMPRES-RO ; des fonctionnaires du siège de la FAO et du Secrétariat de la CLCPRO.
8. Monsieur Thami Ben Halima a d'abord pris la parole pour remercier, au nom de la CLCPRO et du Programme EMPRES-RO, le Gouvernement du Sénégal pour avoir bien voulu abriter la présente manifestation tout en souhaitant la chaleureuse bienvenue à Dakar à tous les participants.
9. Il a mis en exergue les grands progrès réalisés durant la phase I du Programme ; progrès confirmés par la mission d'évaluation à mi-parcours de la phase I dudit Programme, effectuée fin 2008. Il a ensuite précisé que beaucoup de progrès restent à accomplir afin d'inscrire dans la durabilité l'opérationnalité des structures nationales de lutte antiacridienne, créées ou renforcées au cours de la Phase I, d'où la nécessité de la seconde phase. La planification de la Phase II doit se baser essentiellement sur

les résultats de la mission d'évaluation et sur la «Déclaration de Bamako» qui a défini en 2009 les grandes orientations visant à instaurer des mécanismes de durabilité de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.

10. Il a ensuite remercié les pays membres pour les efforts louables déjà consentis et ceux attendus de leur part sur le long terme. Il a également exprimé sa reconnaissance aux partenaires au développement qui ont contribué au programme de la phase I à savoir la Banque africaine de développement (BAD), la France, les Etats-Unis d'Amérique (EU), la Banque mondiale et la FAO et les a invité, avec d'autres, à poursuivre avec les pays de la région, l'élan de solidarité manifesté durant toute la première phase du Programme EMPRES-RO.
11. Au nom du Directeur Général de la FAO, M. Amadou Ouattara a remercié le Gouvernement du Sénégal d'avoir bien voulu accueillir cet important atelier qui s'inscrit dans un contexte marqué par des avancées significatives dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale, grâce notamment à l'engagement des Etats membres et au soutien constant des partenaires au développement.
12. Il a rappelé l'objectif du Programme EMPRES de la FAO / composante « Criquet pèlerin » et exprimé sa grande satisfaction quant aux progrès réalisés. Il a, à cet effet, félicité tous les pays de la Région occidentale pour les efforts qu'ils fournissent depuis 2006 afin d'affronter les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la lutte préventive. Ces efforts ont été fortement soutenus par la CLCPRO ainsi que par les généreuses contributions des bailleurs de fonds, aux niveaux bilatéraux et multilatéraux. Il a ainsi exprimé sa profonde gratitude aux pays et aux partenaires tout en soulignant que l'appui des donateurs à la Phase II est capital pour assurer durablement la gestion du fléau acridien.
13. Il a enfin réitéré, au nom du Directeur général, la disponibilité constante de la FAO à apporter son appui aux efforts visant à mettre en œuvre et à rendre pérenne la réponse adéquate à la prévention du Criquet pèlerin.
14. Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture a, au nom de Madame la Ministre de l'Agriculture, souhaité la bienvenue à tous les participants au pays de la Teranga.
15. Il a ensuite rappelé l'engagement de tous les pays membres de la CLCPRO pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive tel que mentionné dans l'Accord portant création de cette Commission et qui se traduit actuellement par l'exécution de la Phase I du Programme EMPRES commencée en 2006.
16. Il a exprimé son entière satisfaction quant aux résultats obtenus au cours de cette phase, notamment sur le plan institutionnel par la création de centres nationaux de lutte antiacridienne autonomes dans les pays de la ligne de front et par le renforcement des capacités nationales.
17. Il a, à cet effet, remercié tous les acteurs, pour les efforts louables déployés pour la mise en place d'une lutte préventive durable contre le Criquet pèlerin et a adressé aussi ses vifs encouragements pour les prochaines étapes qui restent à franchir pour la deuxième phase du programme.
18. Au terme de son allocution il a déclaré ouvert l'atelier régional de planification de la Phase II du Programme EMPRES (Composante Criquet pèlerin) en Région occidentale et a souhaité plein succès à ses travaux.

2. Présentation des résultats de la phase I du programme EMPRES-RO

19. Après un tour de table des participants et avant la présentation des résultats de la Phase I du Programme EMPRES-RO, le programme de travail de la semaine a été approuvé par les participants (programme en annexe 1).
20. Le Comité de rédaction est composé de M. Mohamed Abdallahi Ould Babah (Mauritanie), M. Saïd Ghaout (Maroc) et M. Yahaya Garba (Niger) ainsi que du Secrétariat de la Commission.

2.1. Objectifs et état de réalisation du Schéma de planification de la phase I (2006-2009) du Programme EMPRES-RO

21. La Coordination régionale du programme EMPRES-RO (CR) a tout d'abord rappelé les objectifs de la Phase I (2006-2009), la situation de référence des dispositifs de surveillance et de lutte (très faible en 2003), les importantes avancées enregistrées par les pays depuis le démarrage effectif du Programme en 2006 et l'importance de planifier une deuxième phase du Programme pour consolider les acquis de la première. Le bilan des activités du programme EMPRES-RO réalisées au cours de la phase I a montré un bilan positif (voir détails en annexe 2) marqué par :
 - un développement institutionnel important, caractérisé par la création par loi du Parlement, d'Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) autonomes dans les quatre pays dits de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), là où se trouvent la majorité des aires de reproduction du Criquet pèlerin ;
 - un renforcement notable des capacités nationales de prospection et de lutte dont l'impact a été, à titre d'exemples, les maîtrises par la Mauritanie des deux résurgences de 2008 et 2009 et par le Niger de la résurgence de 2009 ;
 - des avancées notables dans le domaine de la prise en compte des aspects environnementaux de la lutte antiacridienne à travers l'élaboration d'un Cahier des charges environnementales (CCE) dans chacun des pays ;
 - l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation régional (2007-2009) et l'évaluation de son impact sur le développement des capacités des UNLA ;
 - l'élaboration en cours de plans de gestion du risque acridien dans les pays ;
 - l'élaboration d'un programme régional de recherche pour la période 2010-2013.
22. La CR a toutefois identifié les domaines sur lesquels des efforts supplémentaires seront nécessaires dans le cadre de la phase II du Programme. Il s'agit notamment de la consolidation des acquis institutionnels, opérationnels et organisationnels (plan de gestion du risque acridien), l'opérationnalité du système de veille, la mise en œuvre du CCE, la durabilité des financements, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation régional II et la mise en œuvre du plan régional de recherche (2010-2013). La CR a également rappelé l'engagement de la Région occidentale à poursuivre l'utilisation des biopesticides et des dérégulateurs de croissance dans la lutte préventive.

2.2. Présentation par les pays de l'évolution de leurs capacités de mise en œuvre de la lutte préventive de 2006 à 2009

2.2.1. Mali

23. Le Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP) du Mali est aujourd'hui un service public avec autonomie de gestion rattaché au Cabinet du Ministre de l'agriculture. L'ensemble du personnel est en majorité fonctionnaire. Le CNLCP bénéficie d'une allocation budgétaire de l'Etat de l'ordre de 350 millions de F CFA en moyenne par an. Ce montant contribue à mettre en œuvre la lutte préventive. Le dispositif de veille est régulièrement mis à jour. La mise en œuvre du programme de suivi environnemental et sanitaire se poursuit. Le système de suivi & évaluation est opérationnel. La pérennisation des acquis du projet AELP (*Africa Emergency Locust Project* - Projet africain de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin) de la Banque mondiale est assurée.

2.2.2. Mauritanie

24. La Mauritanie constitue un habitat permanent du fléau acridien avec un événement mineur tous les deux ans en moyenne et une invasion ou recrudescence tous les cinq à six ans. Ces événements provoquent des situations catastrophiques sur la sécurité alimentaire et la pauvreté. C'est dans ce cadre qu'une structure nationale de lutte antiacridienne a été mise en place et développée avec l'appui du programme EMPRES de la FAO et du projet AELP de la Banque mondiale. La finalité de cette structure est de mettre en œuvre la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin, aux coûts financiers et environnementaux réduits.
25. Un développement significatif a été réalisé sur les plans institutionnel, des ressources humaines, des infrastructures, logistiques et environnementaux. Des aspects restent cependant à développer tels que :
- la consolidation des acquis de la Phase I;
 - la pérennisation de la structure ;
 - le renforcement des activités environnementales et de suivi - évaluation.

2.2.3. Niger

26. Le Niger, à l'instar des autres pays membres de la ligne de front de la Région occidentale a créé par loi du parlement un Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) disposant de l'autonomie administrative et financière.
27. La mise en place du personnel a connu un retard relatif, ce qui rend le CNLA encore non opérationnel. Cependant, sur le plan du renforcement des capacités, il va bénéficier de tous les biens et équipements acquis dans le cadre de la lutte antiacridienne au cours de la phase I.
28. Concernant le renforcement des capacités humaines, grâce au plan de formation régional initié par EMPRES-RO et avec l'appui du projet AELP de la Banque mondiale au Niger, environ 170 agents de développement rural ont été formés sur tous les aspects relatifs à la lutte antiacridienne. Les élus locaux et les forces de défense et de sécurité ont également été formés pour aider dans la remontée de l'information acridienne dans les zones difficilement accessibles. Quatre cadres actuellement en formation en acridologie sur financement du projet AELP, seront affectés au CNLA à l'issue de leur formation.

29. Dans le domaine du suivi environnemental, l'opérationnalisation de l'équipe QUEST (*Quality and Environment Surveys of Treatments* / Qualité, environnement et santé publique) est un acquis certain. Les agents manipulant les pesticides bénéficient d'un suivi régulier et les magasiniers sont formés à la gestion des stocks, la comptabilité matière et les premiers soins en cas d'intoxication. Les fûts métalliques collectés sont rincés et compactés. Le magasin central de Niamey et celui de la base principale d'Agadez sont aux normes internationales de stockage de pesticides. La construction du siège du CNLA sur financement du projet AELP se poursuit normalement. Les réhabilitations et constructions prévues dans le cadre d'EMPRES-RO n'ont pas encore démarré.
30. Dans le domaine du suivi & évaluation, le CNLA s'est approprié l'utilisation des outils élaborés à cet effet par le projet AELP et le Programme EMPRES-RO.
31. Concernant la prise en charge des frais récurrents, une avancée significative est enregistrée depuis l'avènement du CNLA.
32. Pour la phase II du Programme EMPRES-RO, la consolidation des acquis est de mise. L'accent doit être mis sur les mesures de sauvegarde environnementale et surtout accompagner la mise en place et l'opérationnalité des UNLA créées récemment dans la Région. Le renforcement des capacités doit également être poursuivi.

2.2.4. Tchad

33. L'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA) du Tchad a été créée par la loi n°005/PR/2007 du 16 avril 2007. C'est un établissement public doté d'une autonomie de gestion. Placée sous l'autorité du Secrétariat général du Ministère de l'agriculture, l'ANLA est composée d'une Direction générale avec son siège à Abéché et comprend :
 - 4 divisions et 9 services au niveau de son Siège ;
 - une antenne à N'djamena et 3 trois points d'Appui (Salal, Kalait et Fada).
34. Le siège de l'ANLA et les trois points d'Appui ont été construits et équipés par le projet AELP de la Banque mondiale. Ils sont fonctionnels depuis 2009.
35. Le système de veille du dispositif national est mis à jour et consulté régulièrement. Le fonctionnement du Système de suivi & évaluation de l'ANLA doit être amélioré.
36. Un plan d'action de surveillance/lutte est élaboré chaque année en début de campagne.
37. L'unité de l'information acridienne est opérationnelle.
38. En ce qui concerne les financements :
 - Besoin annuel de l'ANLA en 2009 : 520 millions de F CFA y compris les salaires des fonctionnaires (43 millions de F CFA soit environ 8% du besoin total).
 - Budgets acceptés par l'Etat en 2008, 2009 et 2010 : 150, 100 et 155 millions de F CFA respectivement.
 - Pas de crédits délégués par l'Etat au titre de l'année 2008.
 - Crédits délégués par l'Etat au titre de l'année 2009 : 40 millions de F CFA versés à l'ANLA en février 2010 (hors salaires des fonctionnaires).
39. Concernant la protection de l'environnement, le Tchad a élaboré et validé son CCE national en septembre 2008 et la base de donnée « *Pesticide Stock Management System* » (PSMS) est régulièrement utilisée.

40. Les constructions du magasin central d'Abéché et du magasin de transit de N'Djaména sont en cours.
41. Pour la recherche, dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional de recherche, il est prévu (recherche de financements en cours) :
 - L'inventaire des données existantes sur les biotopes du Criquet pèlerin.
 - La cartographie des biotopes du Criquet pèlerin.
 - Le développement de stratégies de lutte adaptées aux zones sensibles.
 - La poursuite de l'évaluation à grande échelle de l'efficacité du biopesticide *Green Muscle* (GM®) et de l'association GM®-PAN.

2.3. Le Programme EMPRES dans le nouveau cadre stratégique de la FAO

42. Le responsable du programme EMPRES/Composante protection des cultures, au siège de la FAO, a présenté le nouveau cadre stratégique de la FAO.
43. Il a présenté un résumé sur les changements opérationnels en cours au niveau de la FAO pour répondre aux besoins des pays membres et au trois objectifs globaux, notamment : (1) Eliminer la faim, (2) Réduire la pauvreté, (3) Prendre soin de la Terre. Il faisait référence au nouveau Cadre stratégique de la FAO, avec pour objectif principal d'augmenter durablement la production agricole, et plus spécifiquement au résultat organisationnel pour face aux épidémies de ravageurs et maladies transfrontières aux niveaux national, régional et mondial qui contient le volet EMPRES / Protection des cultures agricoles : « Les capacités des structures nationales, régionales et internationales sont renforcées pour réduire les risques de ravageurs et de maladies transfrontières des plantes sur la production agricole et les conditions de subsistance ». Il a expliqué que la nouvelle vision d'EMPRES / Protection des cultures, ne s'arrêtait plus au Criquet pèlerin. Elle s'adressait également à tous les ravageurs qui i) sont économiquement importants et ont une importance pour la sécurité alimentaire dans un grand nombre de pays, ii) peuvent facilement se propager et atteindre des proportions épidémiques et, iii) exigent une coopération régionale pour contrôler les fléaux.
44. Dans ce contexte, il a informé les participant que la FAO a récemment lancé, entre autres, des programmes régionaux tel que la lutte contre les criquets en Asie centrale et dans le Caucase, la rouille du blé (WRDGP), les maladies de la mosaïque du manioc (CaCESA) et d'autres espèces transfrontalières en Afrique occidentale, avec l'objectif d'éviter une crise de production agricole et de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. A cet égard, le programme EMPRES opère dans un cadre de gestion des crises alimentaires (*Food Crisis Center* - FCC) et en partenariat avec les gouvernements nationaux, les centres internationaux de recherche agricole et d'autres institutions. Les axes stratégiques principaux adoptés par EMPRES / Protection des cultures pour faire face aux multiples fléaux transfrontaliers se basent sur les expériences obtenues à travers le Programme EMPRES / Criquet pèlerin. Ils visent à renforcer les capacités des pays pour la prévention des urgences et une meilleure préparation des gouvernements et des partenaires pour mieux répondre aux urgences liées à l'alimentation et l'agriculture.

2.4. Date de démarrage et durée de la Phase II

45. Après discussions, les participants se sont mis d'accord pour que la phase II démarre au 1^{er} janvier 2011 et soit d'une durée de 4 années (jusqu'au 31 décembre 2014). Le démarrage en 2011 permettra, grâce aux financements encore disponibles de la BAD

et de la France, de poursuivre les activités inachevées ou récurrentes du programme et qui ont été intégrées dans le SPA de la phase II. Un plaidoyer intensif sera effectué au cours de l'année 2010 pour rechercher des ressources complémentaires en vue de financer les nouvelles activités de la phase II.

2.5. Evaluation à mi-parcours de la phase I du Programme EMPRES-RO

46. Le Chef de la Mission d'évaluation à mi-parcours de la Phase I du Programme EMPRES-RO réalisée en novembre 2008 en a présenté les principaux résultats :
- Les capacités de prospection et de lutte, très faibles en 2003, ont beaucoup profité du Programme (ex: formations, collecte et gestion des données), surtout là où existe un centre autonome.
 - Les centres autonomes ont besoin des autres structures, notamment des DPV en période d'invasion. Il faut donc continuer à collaborer avec les DPV, par exemple dans des campagnes ponctuelles contre les sauteriaux, sur financement additionnel des états concernés afin de ne pas consommer les moyens des centres.
 - Les « zones aveugles » de prospection, dues à l'inaccessibilité ou à l'insécurité de certaines zones mettent la finalité du Programme en danger. L'utilisation des images satellitaires, de moyens aériens, de réseaux d'informateurs locaux et de prospections conjointes aux frontières des « zones aveugles » est à poursuivre.
 - La gestion de l'information, fonction partagée avec le Service d'information sur le Criquet pèlerin (*Desert Locust Information Service - DLIS*), s'est beaucoup développée et les outils, *eLocust2* et Ramses sont bien intégrés. Le système reste néanmoins un peu extractif, l'analyse étant surtout faite à Rome.
 - La plupart des projets en cours ont commencé après la crise de 2003-05 et se terminent en 2009 ou 2010. Une chute brutale des financements est à craindre en 2010.
 - Une deuxième phase sera nécessaire mais ne peut être une phase 1-bis : moins d'appuis financiers et en matériel, plus d'appuis technique de long terme, formation et recherche, etc. Cette phase devrait assurer la durabilité de la lutte préventive.
 - Les questions environnementales sont mieux coordonnées et l'utilisation du *Metarhizium* comme solution alternative est essentielle, non seulement pour l'environnement mais aussi pour le financement du Programme et ses contacts avec les éleveurs.
 - La CLCPRO, qui coordonne les activités EMPRES-RO devrait être renforcée sur le long terme car elle est le garant de la durabilité à terme des capacités de lutte antiacridiennes au niveau de la région.

2.6. Dispositions à mettre en place pour la durabilité de la lutte préventive en Région occidentale

47. La durabilité de la lutte préventive, la pérennisation des acquis et l'autonomie des Unités nationales de lutte ont été évoquées plusieurs fois pendant les présentations tant des acteurs mettant en œuvre le programme EMPRES dans la Région occidentale que par les bailleurs et l'évaluation à mi-parcours. Une séance plénière sur les dispositions à prendre pour assurer cette durabilité a été consacrée à la discussion de ce point. Elle a permis d'identifier des activités qui ont ensuite été prises en compte lors de la formulation du SPA. Le contenu détaillé de ces discussions est présenté en annexe 3.

3. Elaboration du Schéma de planification des activités de la phase II

3.1. Approche méthodologique

48. Dans un premier temps, l'approche méthodologique utilisée au cours de la semaine pour élaborer le Schéma de planification des activités a été présentée par M^{me} Coumba Dieng (annexe 4).

3.2. Objectif global

49. L'objectif global auquel le Programme EMPRES-RO dans sa phase II (01/2011-12/2014) contribue, est formulé comme suit :

Réduire durablement les risques d'invasion du Criquet pèlerin en Région occidentale et contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation de la santé humaine et animale et de l'environnement.

3.3. Objectif spécifique

50. Les participants ont largement discuté l'objectif spécifique à atteindre au terme de la phase II du Programme EMPRES en Région occidentale. Il est formulé comme suit :

Pérenniser le système de lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale grâce à des Unités nationales de lutte antiacridienne pleinement opérationnelles, une Commission régionale renforcée et des mécanismes de gestion durable adéquats.

3.4. Résultats attendus

51. Les six (6) résultats nécessaires pour atteindre l'objectif spécifique susmentionné de la phase II du Programme EMPRES-RO, et élaborés et validés par les participants, sont formulés comme suit :

R1. Les Unités nationales de lutte antiacridienne sont durablement opérationnelles

R2. Les politiques et mécanismes de gestion durable sont élaborés et mis en œuvre

R3. Les ressources humaines sont qualifiées et suffisantes

R4. Le Secrétariat de la Commission régionale est durablement opérationnel

R5. Le plan régional de recherche est mis en œuvre

R6. Une gestion intégrée du Criquet pèlerin respectueuse de l'environnement est mise en œuvre

3.5. Suppositions majeures

52. Après avoir déterminé les objectifs et les résultats du Programme, les participants ont réfléchi aux suppositions majeures ou importantes de ceux-ci. Il s'agit de facteurs externes importants pour la réussite du Programme mais non directement influençables par ce dernier. Après discussion, les participants ont identifiés les cinq (5) suppositions suivantes :

- S1. Les zones de reproduction du Criquet pèlerin sont accessibles**
- S2. Les recrudescences du Criquet pèlerin en Région centrale sont maîtrisées**
- S3. Les coûts de fonctionnement et d'investissement des Unités nationales de lutte antiacridienne sont couverts par les Etats**
- S4. Les contributions des Etats à la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) sont versées régulièrement**
- S5. La Coordination régionale continue à disposer des ressources humaines nécessaires pour assurer la coordination des activités de la phase II du Programme EMPRES en Région occidentale**

3.6. Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) et sources de vérification de l'objectif spécifique et des résultats du Programme

- 53. Les participants ont identifiés quatre (4) indicateurs relatifs à l'objectif spécifique du Programme. Ils se sont ensuite répartis en groupes pour déterminer les Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) relatifs à chacun des six (6) résultats du Programme. Les IOV validés en plénière et leurs sources de vérification respectives sont présentés dans le SPA synoptique ci-après.

3.7. Activités

- 54. Les participants se sont ensuite répartis en 3 groupes pour définir de façon assez détaillée au cours de plusieurs séances de travail les activités et sous activités de la phase II, avec leurs indicateurs et calendrier de réalisation. Ces activités et sous activités ont été par la suite validées en séances plénières. Les activités majeures sont présentées dans le SPA synoptique ci-après.

Schéma de planification des activités de la phase II (2011-2014) du Programme EMPRES-RO : objectifs, résultats et activités majeures

SPA phase II - Feuille 1/5

Description des objectifs, résultats et activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions majeures
<p>Objectif global Réduire durablement les risques d'invasion du Criquet pèlerin dans la Région occidentale et contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation de la santé humaine et animale et de l'environnement.</p>			
<p>Objectif spécifique Pérenniser le système de lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale grâce à des Unités nationales de lutte antiacridienne pleinement opérationnelles, une Commission régionale renforcée et des mécanismes de gestion durable adéquats.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les plans annuels nationaux de surveillance et de lutte sont réalisés. 2. Au moins 7 structures nationales de lutte antiacridienne sont pleinement opérationnelles d'ici à fin 2014. 3. Les moyens humains et matériels nécessaires à la pérennisation du Secrétariat de la CLCPRO sont assurés a la fin de la phase II. 4. Les plans de gestion environnementale et de gestion du risque acridien sont approuvés par les gouvernements de la Région occidentale d'ici à fin 2012. 	<ul style="list-style-type: none"> o Plans annuels, o Rapports de prospection o Bulletins périodiques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les zones de reproduction du Criquet pèlerin sont accessibles. 2. Les recrudescences du Criquet pèlerin en Région centrale sont maîtrisées. 3. Les coûts de fonctionnement et d'investissement des Unités nationales de lutte antiacridienne sont couverts par les Etats. 4. Les contributions des Etats à la CLCPRO sont versées régulièrement. 5. La Coordination régionale continue à disposer des ressources humaines nécessaires pour assurer la coordination des activités de la phase II du Programme EMPRES-RO.

SPA phase II - Feuille 2/5

<p>Résultats attendus</p> <p>R1. Les Unités nationales de lutte antiacridienne sont durablement opérationnelles</p>	<p>1.1 100% des frais annuels de fonctionnement et d'investissement sont couverts par le budget national de l'Etat d'ici 2014</p> <p>1.2 Toutes les Unités nationales de lutte antiacridienne des 7 pays abritant les zones grégarigènes exécutent a 100% leurs plans annuels de surveillance d'ici 2014</p>	<p>1.1 Loi des finances, relevés de compte des Unités nationales de lutte antiacridienne, Système de veille des dispositifs de lutte antiacridienne</p> <p>1.2 Rapports de prospection, bulletins périodiques</p>	
<p>R2. Les politiques et mécanismes de gestion durable sont élaborés et mis en œuvre</p>	<p>2.1 Les plans de gestion du risque acridien sont élaborés, approuvés et exécutés dans tous les pays d'ici à 2012</p> <p>2.2 Des plans de communication sont établis et diffusés aux niveaux national et régional d'ici à fin 2012</p> <p>2.3 La coopération bilatérale est renforcée par l'inscription de la question de la lutte contre le Criquet pèlerin dans au moins 5 commissions bilatérales avant fin 2014</p>	<p>2.1 Rapports annuels des Unités nationales de lutte antiacridienne</p> <p>2.2 Plan de communication</p> <p>2.3 Procès verbaux des commissions bilatérales</p>	
<p>R3. Les ressources humaines sont qualifiées et suffisantes</p>	<p>3.1 Un plan régional de 3 ans et au moins 6 plans nationaux de formation sont élaborés avant fin 2010 et mis en œuvre et leur impact évalué avant fin 2014</p> <p>3.2 Les personnels suffisants sont affectés conformément aux organigrammes de toutes les Unités nationales de lutte antiacridienne avant 2012</p>	<p>3.1 Plans élaborés, rapport d'exécution, évaluation</p> <p>3.2 Organigrammes renseignés et Système de veille des dispositifs de lutte antiacridienne mis à jour</p>	

SPA phase II - Feuille 3/5

<p>Résultats attendus (suite)</p> <p>R4. Le Secrétariat de la Commission régionale est durablement opérationnel</p>	<p>4.1 Le financement durable d'au moins 3 postes de cadres pour le Secrétariat de la CLCPRO est assuré avant fin 2011</p>	<p>4.1 Fonds mis à disposition</p>	
<p>R5. Le plan régional de recherche est mis en œuvre</p>	<p>5.1 Au moins 5 thèmes de recherche sont mis en œuvre donnant lieu à 4 publications et au moins 3 applications avant fin 2014</p> <p>5.2 Au moins deux institutions de recherche impliquées aux niveaux national et régional dans la mise en œuvre du plan de recherche d'ici fin 2014</p>	<p>5.1 Rapports de projet, publications, rapport d'évaluation</p> <p>5.2 Co-publications, conventions</p>	
<p>R6. Une gestion intégrée du Criquet pèlerin respectueuse de l'environnement est mise en œuvre</p>	<p>6.1 Les exigences de base du Cahier des charges environnementales (CCE) sont mises en œuvre dans les pays de la région avant 2014</p> <p>6.2 Des méthodes de lutte alternatives sont utilisées dans 40% des situations où elles sont applicables d'ici 2014</p>	<p>6.1 Rapport d'audit interne</p> <p>6.2 Superficies traitées, rapports techniques</p>	

SPA phase II - Feuille 4/5

Activités	Indicateurs
1.1. Elaborer et défendre un programme annuel d'exécution technique et financier	Un Plan annuel technique et financier est approuvé
1.2. Planifier et réaliser les missions de surveillance, de suivi et d'alerte précoce dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin	- Nombre d'équipe par mois et par an (rapports et bulletins) - % de superficies prospectées / superficies à prospecter - Au moins x équipes de prospection sur le terrain (x variable selon pays)
1.3. Collecter, stocker, traiter et diffuser l'information acridienne	- Nb de bulletins périodiques - Nb d'enregistrements créés/an dans Ramses
1.4. Exécuter les actions d'intervention rapide au niveau de chaque pays	- % de superficie traitée / superficie à traiter - Au moins y équipes d'intervention rapide sur le terrain (y variable selon pays)
1.5. Gérer et entretenir les véhicules et matériels	Au moins z équipes logistiquement fonctionnelles (z variable selon pays)
2.1. Maintenir des relations de communication et de collaboration entre les UNLAs et la Protection des végétaux (PV) et autres institutions/partenaires	Au moins 4 protocoles de collaboration signés et/ou d'activités exécutées au niveau de la Région
2.2. Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication auprès de l'opinion publique et des décideurs nationaux et internationaux	- Plan de communication disponible pour chaque pays avant fin 2011 - Nb d'actions de communication entreprises
2.3. Affiner et mettre en œuvre le Système de suivi-évaluation (SSE)	Un SSE est opérationnel dans toutes les UNLAs avant 2011
2.4. Maintenir et mettre à jour le Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne (SVDN)	Utilisation et mise à jour régulière des données par les pays (délais de mise à jour respectés dans 90% des cas)
2.5. Achever l'élaboration/tester et mettre à jour des plans de gestion du risque acridien	Un Plan de gestion du risque est disponible dans chaque pays et à la CLCPRO d'ici fin 2012
2.6. Préparer un cadre global de gouvernance et de financement de la lutte antiacridienne en Région occidentale	Un accord entre pays de la région discuté (lors d'une table ronde pays- bailleurs), formalisé et signé d'ici 2012 Cadre global de gouvernance disponible
2.7. Renforcer la coopération bilatérale entre les pays et avec les bailleurs de fonds	- Au moins 5 commissions mixtes traitent de la question acridienne d'ici 2014 - Au moins 1 réunion annuelle du Comité des donateurs est organisée dans chaque pays de la ligne de front d'ici 2014
3.1. Elaborer un Plan régional de formation II (2011-2013)	Un plan de formation régional II est disponible en 2011
3.2. Mettre en œuvre le plan régional de formation	- Au moins 1 formateur formé par thème / par pays / par an pour les formations régionales - Au moins 20 agents sont formés par pays et par an pour les formations nationales

SPA phase II - Feuille 5/5	
Activités (suite)	Indicateurs (suite)
3.3. Evaluer l'impact des formations régionales et nationales	Rapport de l'évaluation de l'impact des formations réalisées disponible en 2014
3.4. Recruter ou affecter les personnels manquants aux UNLAs	Personnel manquant recruté et affecté d'ici 2014
3.5. Préparer les plans de carrière	Un plan de carrière est mis en œuvre dans au moins 4 pays
4.1. Assurer la gestion administrative du programme	Un rapport de gestion administrative du programme est disponible à la fin de chaque année
4.2. Coordonner les activités techniques et scientifiques du programme	Rapport technique annuel disponible
4.3. Veiller à la mise en œuvre des plans de gestion durable des axes stratégiques développés	Les activités des axes stratégiques sont devenues normatives d'ici 2014
4.4. Renforcer les capacités humaines du Secrétariat de la CLCPRO et mobiliser les ressources	Ressources humaines actuelles sont maintenues pour exécuter la phase II du programme d'ici 2011
4.5. Poursuivre et développer les relations avec les partenaires du programme	Au moins deux rencontres avec des partenaires réalisées chaque année
4.6. Poursuivre la coopération avec les Régions Centrale et Orientale.	- Nb d'activités développées dans une région et introduites dans l'autre d'ici 2014 - Au moins deux échanges de visites réalisées chaque année
5.1. Achever les activités de recherche en cours sur les financements disponibles	Nb de rapports d'achèvement des projets de recherche
5.2. Mettre en œuvre les nouveaux programmes de recherches en conformité avec le Plan régional de recherche (PRR)	Au moins 5 projets de recherche sont réalisés et documentés d'ici 2014
5.3. Diffuser et vulgariser des résultats de recherche	- Les résultats d'au moins 4 travaux de recherche sont publiés d'ici 2014 - Au moins 3 résultats de recherche sont mis en application d'ici 2014
6.1. Finaliser l'élaboration et la validation des Cahiers de charges environnementales (CCE) dans tous les pays de la Région occidentale	Les CCE nationaux sont validés dans tous les pays de la RO d'ici 2011
6.2. Mettre en œuvre les CCE nationaux	Les exigences de base du CCE sont mises en œuvres dans tous les pays de la RO d'ici 2014
6.3. Promouvoir l'utilisation opérationnelle des biopesticides	L'utilisation opérationnelle des biopesticides est effective dans 40% des situations où elles pourraient être applicables d'ici 2014
6.4. Promouvoir l'utilisation opérationnelle des dérégulateurs de croissance (IGR)	L'utilisation opérationnelle des IGR est effective dans 20% des situations où elles pourraient être applicables d'ici 2014

3.8. Validation du Schéma de planification des activités

55. **Les participants ont validé l'ensemble du Schéma de planification et ont demandé à la CR de l'affiner.** Le SPA détaillé est présenté en annexe 5.

4. Discussion des modalités de mise en œuvre du SPA

56. Les participants ont discuté les modalités de mise en œuvre du SPA et se sont entendus sur l'importance de saisir l'année 2010 pour faire le plaidoyer auprès des partenaires financiers de la phase I du programme mais aussi chercher de nouveaux partenaires pour pouvoir démarrer sans retard la seconde phase. Ainsi, et à la demande des participants, la Coordination régionale fera une estimation des besoins financiers des activités de la Phase II. Elle élaborera ensuite, sur la base du SPA validé, un document de projet synthétique qui devra être présenté au plus tard fin mai au Département de l'Agriculture (AG) de la FAO avant d'être transmis aux bailleurs de fonds potentiels en juin 2010. Les participants ont également souligné l'importance d'établir des contacts avec les bailleurs potentiels et notamment avec l'Union européenne et le GFDRR (*Global Facility for Disaster Reduction and Recovery*) qui appuie la mise en œuvre du **Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015** dont l'objectif est de bâtir des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.
57. A cet effet, la FAO et la CLCPRO devront adopter une approche dynamique de plaidoyer auprès des bailleurs potentiels. Il est également prévu d'organiser une réunion Pays/partenaires techniques et financiers une fois que la FAO aurait reçu la réaction des donateurs sur le document du projet de la Phase II.
58. Pour leur part, les pays de la région ont été invités à se rapprocher des représentations locales des partenaires financiers en vue de leur présenter la Phase II et d'en faire le plaidoyer pour sa mise en œuvre.

5. Recommandations

59. **Les participants remercient vivement les bailleurs de fonds qui ont contribué à la mise en œuvre de la phase I et les invitent, avec d'autres, à apporter leur appui à la phase II.**
60. Les participants recommandent que :
- R. 1 - Au risque de perdre les acquis de la phase I et les investissements réalisés, la phase II soit mise en œuvre le plus rapidement possible.**
 - R. 2 - La Coordination régionale rédige avant fin mai 2010 un document de projet de la phase II du Programme y compris la budgétisation détaillée des activités.**
 - R. 3 - La Coordination régionale soumette le document de projet au Département Agriculture (AG) de la FAO pour approbation à la fin du mois de mai 2010.**
 - R. 4 - La FAO soumette le document de projet approuvé aux pays et aux partenaires techniques et financiers en juin 2010.**
 - R. 5 - La FAO et la CLCPRO envisagent l'organisation d'une réunion pays/partenaires techniques et financiers, après leur réaction au document de projet qui leur a été soumis.**

R. 6 - Les pays organisent à leur niveau des réunions avec les représentations locales des partenaires financiers en vue de présenter la phase II et d'en faire le plaidoyer pour sa mise en œuvre.

6. Conclusions des participants à la clôture de l'atelier

61. La représentante de la France a annoncé que les projets en cours ont été prolongés ou le seront jusque fin 2011 et qu'une nouvelle contribution financière de la France permettra le maintien d'un poste d'assistant technique auprès de la CLCPRO pour deux années supplémentaires de septembre 2010 à août 2012. En outre, elle a informé les participants que toutes les ambassades de France de la Région occidentale seront informées des résultats de l'atelier. Elle a enfin insisté sur la nécessité d'institutionnaliser les actions mises en œuvre par le biais d'institutions fortes, notamment la CLCPRO qui devrait disposer d'un statut et de financements lui permettant de pérenniser les actions régionales.
62. Le représentant de l'USAID a souligné les progrès réalisés dans la RO en matière de lutte antiacridienne et félicité les acteurs du Programme EMPRES-RO et de la CLCPRO qui en ont été les maîtres d'œuvre. Il a par ailleurs insisté sur la nécessité de développer la communication avec les partenaires et le grand public (moins au fait de la lutte antiacridienne) afin de faire savoir ce que nous faisons. Il a en particulier proposé aux pays de communiquer localement avec les représentants des bailleurs de fonds dans leur pays respectif. Il a par ailleurs invité l'ensemble des participants à baser leurs requêtes futures plus sur des évaluations que sur des hypothèses afin de disposer de moyens matériels en accord avec la réalité.
63. Le Cirad a informé les participants qu'il apportera une contribution à la recherche sur le Criquet pèlerin en mettant à disposition un chercheur en modélisation spatiale au Centre régional AGRHYMET de Niamey, Niger.
64. Le Représentant du Maroc a rappelé aux participants que son pays apporte une contribution régulière à la formation d'acridologues par la prise en charge de cette formation et le financement de bourses d'étude à l'Institut Agronomique et Vétérinaire (IAV) Hassan II.

7. Clôture de l'atelier

65. Au nom des participants, M. Mohamed Abdallahi Ould Babah de la Mauritanie a remercié les collègues de la DPV du Sénégal et le Secrétariat de la CLCPRO des efforts déployés pour la réussite de cet atelier. Il a remercié aussi tous les bailleurs de fonds et partenaires du Programme EMPRES-RO pour leur contribution et leur soutien aux efforts de la Région occidentale visant la pérennisation de la mise en œuvre de la lutte préventive.
66. Pour sa part, Monsieur Thami Ben Halima, Coordonnateur du Programme EMPRES-RO a remercié les participants pour leur contribution très constructive aux travaux de cet atelier. Il a exprimé ses vifs remerciements aux pays de la région et aux partenaires et les a invité à poursuivre leurs efforts communs pour la mise en place d'une lutte préventive durable contre le Criquet pèlerin qui doit s'inscrire dans le long terme. Il a enfin remercié les organisateurs et tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette rencontre.
67. Mme Mariétou Diawara, Directrice de la Direction de la Protection des Végétaux au Sénégal, a tout d'abord salué la qualité du travail collectif réalisé dans le cadre de cet atelier et l'engagement de tous les participants pour asseoir un cadre logique pour une

deuxième phase du programme. L'atelier a permis ainsi d'élaborer un Schéma de planification relatant les activités à entreprendre pendant quatre années (2011-2014) pour pérenniser les acquis de la phase I et atteindre les objectifs de durabilité de la lutte préventive dans la région. Elle a ensuite souligné que la réalisation des ces objectifs doit relever un double défi : la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs contribuant au Programme EMPRES-RO, et la mobilisation des fonds nécessaires pour le financement des activités planifiées. A cet effet, elle a lancé un appel à tous les bailleurs présents et aux autres pour qu'ils renouvellent leur confiance à la Région occidentale en vue de réaliser convenablement cette Phase II. Elle a enfin souhaité aux participants un bon retour dans leurs foyers respectifs et déclaré clos les travaux de l'atelier.

ANNEXES

Annexe 1.	Programme de travail	26
Annexe 2.	Objectifs et état de réalisation du schéma de planification de la phase I (2006-2009) du Programme EMPRES-RO	28
Annexe 3.	Discussion sur la durabilité : quelles dispositions à mettre en place pour assurer la durabilité de la lutte préventive	33
Annexe 4.	Méthode de travail pour l'élaboration du cadre logique	35
Annexe 5.	Schéma de planification détaillé des activités de la phase II (2011-2014) du programme EMPRES en Région occidentale	36
Annexe 6.	Liste des participants à l'atelier de Dakar, 8-12 mars 2010.....	47

Annexe 1. Programme de travail

Lundi 8 mars		
09:30 -10:00	Accueil des participants	30 mn
10:00 -10:30	Ouverture de l'Atelier	Gouvernement FAO/CLCPRO
10:30 - 11:00	Pause café	
11:00 -11:30	Présentation des participants et du programme de l'Atelier	T. Ben Halima C. Dieng, 30'
11:30 -12:30	Objectifs et état de réalisation du Schéma de planification de la Phase I (2006-2009) du Programme EMPRES-RO	T. Ben Halima, 1h
12:30 -14 00	Déjeuner	
14:00 -15:30	Présentation par les pays de l'évolution de leurs capacités de mise en œuvre de la lutte préventive de 2006 à 2009	Représentants du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad 1h30
15:30 -16:00	Le Programme EMPRES dans le nouveau cadre stratégique de la FAO	C. Pantenius, AGPP, 30min
16:00 - 16:30	Pause café	
16:30 -17:00	Date de démarrage et durée de la Phase II	Participants et C. Dieng 30min
Mardi 9 mars		
09:00 - 09:30	Evaluation à mi-parcours de la Phase I du programme EMPRES-RO: rappel des recommandations de la Mission d'évaluation	O. Cossée, Mission d'évaluation, 30min
09:30 - 10:30	Dispositions à mettre en place pour la durabilité de la lutte préventive en Région occidentale	Participants et C. Dieng 1h
10:30 -11:00	Pause café	
11 :00 – 11 :30	Elaboration du Schéma de planification des activités (SPA) : Approche méthodologique et formation des groupes	C. Dieng 30min
11.30 – 12.30	Elaboration du SPA : objectifs et résultats	En plénière 1h
12:30 -14:00	Déjeuner	
14:00 -15:00	Elaboration du SPA : objectifs et résultats (suite)	En plénière 1h
15.00 – 16.00	Elaboration du SPA : Suppositions majeures pour les objectifs et les résultats	En plénière 1h
16:00 - 16:30	Pause café	
16:30 -17:30	Elaboration du SPA : Indicateurs et sources de vérification objectivement vérifiables (IOV) des objectifs du Programme	En plénière 1h

Mercredi 10 mars		
09:00 -10:30	Elaboration des IOVs et sources de vérification pour les résultats	Séances de groupes 1h30
10:30 -11:00	Pause café	
11.00 -12:30	Validation des IOVs et des sources de vérification	Séance plénière 1h30
12:30 -14:00	Déjeuner	
14:00 -14:30	Elaboration du SPA : Définition des activités (approche méthodologique et formation de groupes)	C. Dieng 30min
14:30 -16:00	Elaboration du SPA: Définition des activités (suite)	Séances de groupes 1h30
Judi 11 mars		
09:00 -10:30	Elaboration du SPA: Définition des activités	Séances de groupes suite 1h30
10:30 -11:00	Pause café	
11:00 -12:30	Elaboration du SPA: Définition des activités	Séances de groupes suite 1h30
12:30 -14:00	Déjeuner	
14:00 -16:00	Restitution des travaux des groupes	Séance plénière 2h
16:00 - 16:30	Pause café	
16:30 -17:30	Validation finale du Schéma de planification des activités	Séance plénière 1h
Vendredi 12 mars		
09:00 -10:30	Discussion des modalités de mise en œuvre du Schéma de planification des activités	Séance plénière 1h30
10:30 -11:00	Pause café	
11.00 -12.00	Validation des recommandations de l'atelier	Séance plénière 1h
12.00 -12:30	Clôture de l'Atelier	Gouvernement FAO/CLCPRO, 30min

Annexe 2. Objectifs et état de réalisation du schéma de planification de la phase I (2006-2009) du Programme EMPRES-RO

Définition EMPRES : Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes / *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases*

Pourquoi le programme EMPRES en Région occidentale ?

- Dégâts importants causés aux ressources agro-sylvo-pastorales des pays concernés et coûts élevés des campagnes de lutte contre les invasions (financier et impact sur l'environnement)
- Programme EMPRES initié en 1994 par le directeur général de la FAO avec une composante spécifique pour mieux faire face au problème du Criquet pèlerin, enjeu de sécurité alimentaire
- Stratégie adoptée dans le cadre de ce Programme et reconnue par le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (*Desert Locust Control Committee - DLCC*) comme la seule stratégie durable pour lutter contre le Criquet pèlerin, est celle de la lutte préventive
- Dernière crise 2003-05 a rappelé les insuffisances des ressources des pays touchés
- Programme EMPRES-RO a effectivement démarré en 2006 avec les premiers financements

Pays bénéficiaire du programme EMPRES-RO : Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie

Rappel des objectifs de la Phase I du programme EMPRES-RO :

- **Objectif global :** « Les risques d'invasion du Criquet pèlerin sont réduits en Région Occidentale contribuant à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation de l'environnement »
- **Objectif spécifique :** « Un système de lutte préventive contre le Criquet pèlerin est opérationnel grâce au renforcement et/ou à la création d'Unités nationales de lutte et d'un dispositif de coordination régionale, et les bases de sa durabilité régionale (financière, technique et environnementale) sont définies »

Rappel des trois composantes du programme EMPRES-RO pour mettre en œuvre la stratégie de LP

- Alerte précoce
- Intervention rapide
- Recherche opérationnelle

Quelle vision stratégique au niveau de la RO pour atteindre les objectifs tracés

- Unités Nationales de lutte antiacridienne autonomes et efficaces
- Coordination régionale performante ; Création CLCPRO en 2002 : avancée institutionnelle d'une très grande importance
- Mécanismes appropriés pour assurer la durabilité LP (axes stratégiques)
- Un modèle organisationnel de gestion des opérations

Financements

- ❖ BAD – 6 000 000 \$ EU
- ❖ France – 4 290 000 \$ EU
- ❖ USAID – 1 000 000 \$ EU
- ❖ FAO – 800 000 \$ EU
- ❖ FIDA – 600 000 \$ EU
- ❖ CLCPRO – 600 000 \$ EU

Six résultats attendus:

- Dispositif prospection
- Dispositif lutte
- Réseau information
- Coordination régionale
- Renforcement des capacités
- Recherche

Résultats 1 & 2: Un dispositif de surveillance et d'alerte précoce est opérationnel et des interventions rapides sont assurées dans chaque pays par les Unités nationales conformément aux normes de contrôle qualité

Situation de référence (avant 2006)	Réalisations	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Faibles capacités • Peu de prospections • Absence de système de gestion des équipements • Faiblesse ou absence d'infrastructures • Risque élevé d'intoxication des intervenants • Pollution des sols, de l'eau et de la faune non cible 	<ul style="list-style-type: none"> • Chacun des pays planifie et exécute des plans annuels de surveillance/lutte • Tous les pays disposent de la majorité des équipements nécessaires • Prise en charge des frais récurrents en progression, mais lentement • Equipes du suivi sanitaire et de contrôle de qualité opérationnelles dans 5 pays membres • 4 pays de la ligne de front disposent d'un cahier des charges environnementales (CCE) • Biopesticide GM® utilisé en conditions opérationnelles • Prospections conjointes réalisées • Elaboration et mise en œuvre d'un SSE • Elaboration d'un SVDN 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité au Nord du Mali et du Niger • Lenteur des constructions • Lourdeur de l'administration pour traduire les engagements financiers en actes concrets

Résultat 3: Un réseau opérationnel d'échange et de stockage d'information aux niveaux national, régional et international est mis en place

Situation de référence (avant 2006)	Réalisations	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des pays ne dispose pas d'unité d'information • Peu de pays envoient régulièrement des bulletins périodiques sur la situation acridienne • Les capacités d'archivage et d'analyse des données de terrain étaient faibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les pays ont une unité de l'information et utilisent <i>RAMSES</i> et <i>eLocust2</i> • Tous les pays transmettent et partagent des bulletins mensuels de qualité • Le personnel affecté à ces Unités est formé • Des versions en Arabe de <i>RAMSES V3</i> et <i>eLocust2</i> ont été développées par la CLCPRO • Plusieurs missions de supervision technique pour relever la qualité des bulletins 	<p>La difficulté de conduire des opérations au nord Mali et Niger ne permet pas une appropriation de ces outils;</p> <p>Prospections conjointes important palliatif</p>

Résultat 4: La Coordination régionale est opérationnelle

Situation de référence (avant 2006)	Réalisations	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de personnel au niveau de la CR • Peu de visibilité du travail réalisé vis-à-vis des donateurs et des partenaires • Pas un système de suivi-évaluation consolidé 	<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe de Coordination renforcée • Elaboration d'un système de suivi-évaluation et d'un manuel de procédures • Elaboration d'un Système de Veille • Elaboration d'une méthodologie régionale d'élaboration de PGRA dans les pays membres • Des supervisions techniques régulières réalisées et leurs rapports diffusés • Elaboration d'une stratégie régionale de communication • Une coopération étroite avec la Banque mondiale • Préparation et exécution des activités régionales planifiées • Organisation des réunions annuelles de planification (ELOs et CP) • Suivi de la m.e.o. des activités nationales planifiées • Préparation et exécution conjointement avec le Mali de la réunion des Ministres • Organisation et exécution des activités de formations régionales et supervision des formations au niveau national • Renforcement de la coopération avec la région centrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier des activités chargé • Risque de réduction du personnel à la fin de la phase actuelle du programme

Résultat 5: Les capacités des ressources humaines des Unités nationales sont renforcées

Situation de référence (avant 2006)	Réalisations	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources humaines qualifiées • Absence de diagnostic sur les besoins en formation • Manque de plan de formation bien établi • Très peu de formations réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins en formation au niveau régional • Elaboration d'un plan de formation régional en 2007 pour une durée de 3 ans (2007-2009) • Mise en œuvre du plan de formation : formations régionales des formateurs • Formations nationales en cascade • Formations individuelles • Création par le Maroc d'un 3^{ème} cycle avec appui de la CLCPRO • Environ 200 formés sur les différents aspects de la lutte antiacridienne • Réalisation fin 2009 d'une évaluation de l'impact du plan de formation régional sur le développement des capacités des pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques pays n'ont pas encore affecté le personnel nécessaire pour des aspects importants de la lutte antiacridienne • Suivi difficile des formations nationales

Résultat 6: Un programme de recherche est défini et initié

Situation de référence (avant 2006)	Réalizations	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Peu de recherches opérationnelles sur les méthodes alternatives • Faible capacité des pays pour réaliser des activités de recherche • Pas de concertation préalable entre les pays pour réaliser les activités de recherche • Manque d'infrastructures de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des recherches réalisées au cours des 50 dernières années • Travaux de recherches réalisées sur de nouvelles formulations de Green Muscle® • Planification et organisation d'un atelier régional sur la recherche opérationnelle • Elaboration d'un plan régional de recherche (2010-2013) • Plusieurs travaux de recherche sont en cours dans le cadre de thèses et mémoires de fin d'étude • Etude sur utilisation de l'imagerie satellitaire pour mieux comprendre le fonctionnement des biotopes du Cp • Développement d'une Florule 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de financement • Convaincre les donateurs pour financer la recherche sur le Criquet en absence d'invasion

Evaluations du Programme

- ✓ Mission d'évaluation à mi parcours du programme EMPRES-RO réalisée à la fin 2008 et le rapport publié en 2009 avec une appréciation favorable et une recommandation d'une 2^{ème} phase.
- ✓ Mission d'évaluation de l'impact du plan régional de formation (2007-2009) réalisée en 2009 et le rapport final publié avec une appréciation positif des résultats obtenus et une recommandation pour un second plan régional (2010-2013).

Principales consultations

- ✓ Réalisation d'un état des lieux de la recherche dans la région et proposition des axes prioritaires sur la base desquels un plan régional de la recherche a été bâti.
- ✓ Réalisation d'un état des lieux des différentes initiatives menées par les pays dans le cadre du suivi environnemental des traitements antiacridiens et capitalisation de leur acquis en élaborant un Cahier des charges environnementales qui définit les exigences auxquelles les structures de lutte antiacridienne doivent satisfaire.
- ✓ Elaboration des protocoles d'opération standard pour le suivi écotoxicologique des traitements antiacridiens
- ✓ Elaboration d'une approche harmonisée pour l'élaboration d'un plan de gestion du risque acridien (PGRA) dans chacun des pays membres de la CLCPRO et appui en cours auprès des pays pour l'élaboration de leur PGRA national.
- ✓ Elaboration d'une étude économique pour l'établissement d'un argumentaire sur l'intérêt économique de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin.
- ✓ Elaboration d'un système de veille des dispositifs nationaux de surveillance/lutte pour aider les pays à mieux gérer les ressources matérielles, humaines et financières et permettre à la Coordination régionale d'assurer le suivi des capacités nationales et détecter toute défaillance éventuelle de celles-ci.
- ✓ Elaboration d'une stratégie régionale de communication.

Conclusion :

Etat de réalisation du schéma de planification des activités de la phase I satisfaisant et encourageant.

Mais pour assurer la durabilité, les axes stratégiques développés par la CR et les Pays au cours de la phase I doivent être mis en œuvre au niveau national et régional au cours de la phase II du programme. Il s'agit notamment de :

- ◆ Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne
- ◆ Plan de gestion du risque acridien
- ◆ Cahier des charges environnementales
- ◆ Plan régional de recherche
- ◆ Plan de formation régional II

Il est nécessaire aussi que les mécanismes de financement durable des structures nationales de lutte antiacridienne et des leurs dispositifs d'intervention soient précisés et mis en œuvre.

Il est nécessaire aussi de renforcer les capacités de la CLCPRO qui sera chargée, après la Phase II, de maintenir durable la lutte préventive contre le Criquet pèlerin.

Annexe 3. Discussion sur la durabilité : quelles dispositions à mettre en place pour assurer la durabilité de la lutte préventive

Réponses au « brainstorming »

Revoir le mode de gouvernance du dispositif de gestion du CP.

La lutte préventive réussie est un bénéfice pour le pays lui-même, les autres pays d'invasion et, les bailleurs de fonds.

I. Budget

Pays :

1. Augmentation du budget des pays par une loi de finance
2. Disposer d'un financement adéquat et durable de la part de l'Etat devant inclure :
 - Salaires ;
 - Fonctionnement (administratif et dispositifs) ;
 - Entretien matériel et bâtiments ;
 - Renouvellement des matériels et équipements ;
 - Autres investissements.
3. Assurer un financement annuel par les Etats ; les directions des UNLAs doivent faire un programme annuel avec un budget détaillé pour inscription au budget de l'Etat
4. Contribution régulière des pays membres au fonds fiduciaire de la CLCPRO
5. Création d'un fonds d'urgence national

Bailleurs de fonds :

6. Appuis financiers des bailleurs de fonds
7. Appel aux fonds d'urgence internationaux en cas de crise (CERF)

II. Développer et mettre en œuvre les axes stratégiques, y compris

8. Mettre en place la Stratégie de communication
9. Promouvoir la recherche opérationnelle
10. Mettre en œuvre les Plans de gestion du risque acridien dans tous les pays de la ligne de front
11. Maintenir les équipes QUEST opérationnelles
12. Promouvoir les méthodes de lutte alternatives à la lutte chimique
13. Plaidoyer auprès des décideurs politiques d'une manière permanente
14. Sensibiliser les Etats (publier les montants décaissés)

III. Au niveau des UNLAs

15. Autonomie financière et administrative des UNLAs
16. Les UNLAs doivent disposer d'une structure autonome avec des bases secondaires et points d'appui opérationnels
17. Renforcement des capacités matérielles et humaines
18. Solide système de suivi et évaluation des UNLAs et évaluation externe chaque 2-3 ans (inscription au budget de l'Etat)
19. Système de veille des dispositifs de lutte régulièrement mis à jour
20. Développer et rendre opérationnelle la gestion du risque acridien

IV. Partenariat

21. Etroite collaboration entre UNLAs et CLCPRO
22. Autonomie des UNLAs qui ne veut pas dire pour autant isolement (Ex : recherche)
23. Collaboration rapprochée entre UNLAS et DPV
24. Coopération entre pays de la ligne de front
25. Implication de la société civile
26. Développement de la recherche (Plan de recherche) et création de pôles d'excellence dans les pays
27. Renforcement de la coopération bilatérale

V. CLCPRO

28. Renforcer la coordination régionale
29. Renforcer les effectifs
30. Pérenniser la coordination régionale et consolider la structure de façon permanente (statuts)
31. Utiliser en commun les ressources disponibles dans la région à travers la CLCPRO
32. Développer et structurer la solidarité régionale

Annexe 4. Méthode de travail pour l'élaboration du cadre logique**Présentation de la méthode de travail : Approche Cadre logique (*Logical Framework Approach – LFA*)**

		Suppositions/Risques	Mitigation	Indicateurs
Objectif principal	A quel changement a long terme souhaitons nous contribuer ?	Quelles conditions sont nécessaires a la réussite de nos objectifs ? - Qu'est ce qui pourrait nous stopper en chemin ?	Que pourrions-nous planifier pour palier aux obstacles ?	Comment allons-nous savoir que nous l'avons fait ? Comment le démontrer ? Utiliser le SMART : ➤ Spécifique ➤ Mesurable ➤ Atteignable ➤ Réaliste ➤ Temporellement défini
Objectif(s) spécifique(s)	Quels changements immédiats souhaitons-nous voir ?			
Résultats	Que doit-on mettre en place pour cela ?			
Activités	Quelles actions doit on mener pour y arriver ?			

Annexe 5. Schéma de planification détaillé des activités de la phase II (2011-2014) du programme EMPRES en Région occidentale

NB : le tableau ci-dessous reflète l'ensemble des activités à conduire au niveau de la Région occidentale, y incluses celles récurrentes des pays et prises en charge par ceux-ci

Schéma de planification des activités	Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	Période : 01/2011-12/2014	Schéma établi le : 12/03/2010	Page 1
---------------------------------------	--	------------------------------	----------------------------------	--------

Résultat 1 : Les Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLAs) sont durablement opérationnelles														
Activités/Sous activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier								Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget prévu	
		2011		2012		2013		2014					Pays	Ext.
		1	2	1	2	1	2	1	2					
1.1 Elaborer et défendre un programme annuel d'exécution technique et financier	Un Plan annuel technique et financier est approuvé									UNLAs	Financières, Direction UNLA		X	X
1.2 Planifier et réaliser les missions de surveillance, de suivi et d'alerte précoce dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin	- Nombre d'équipe par mois et par an (rapports et bulletins) - % de superficies prospectées / superficies à prospecter - Au moins x équipes de prospection sur le terrain (x variable selon pays)									UNLAs	Financières, humaines et matérielles	Fonds disponibles	X	X
1.3 Collecter, stocker, traiter et diffuser l'information acridienne	- Nb de bulletins périodiques - Nb d'enregistrements créés/an dans Ramses									UNLAs	Humaines, matérielles, financières	Zones de collecte accessibles	X	X
1.4 Exécuter les actions d'intervention rapide au niveau de chaque pays	- % de superficie traitée / superficie à traiter - Au moins y équipes d'intervention rapide sur le terrain (y variable selon pays)									UNLAs	Humaines, matérielles, financières	Si résurgence(s)	X	X
1.5 Gérer et entretenir les véhicules et matériels	Au moins z équipes logistiquement fonctionnelles (z variable selon pays)									UNLAs	Humaines, matérielles, financières	Fonds disponibles pour l'entretien	X	X

Schéma de planification des activités	Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	Période : 01/2011-12/2014	Schéma établi le : 12/03/2010	Page 2
---------------------------------------	--	------------------------------	----------------------------------	--------

Résultat 2 : Les politiques et mécanismes de gestion durable sont élaborés et mis en œuvre														
Activités/Sous activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier								Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget prévu	
		2011		2012		2013		2014					Pays	Ext.
		1	2	1	2	1	2	1	2					
2.1 Maintenir des relations de communication et de collaboration entre les UNLAs et la Protection des végétaux (PV) et autres institutions/partenaires														
2.1.1 Développer un plaidoyer aux niveaux national, régional et international	x compte rendus de réunions de plaidoyer tenues avec les partenaires disponibles d'ici ??									UNLAs CR/CLCPRO FAO	Humaines financières		X	X
2.1.2 Elaborer des conventions de collaboration UNLAs/PV	Au moins 4 protocoles de collaboration UNLAs/PV signés									UNLAs DPVs	Humaines financières		X	
2.2 Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication auprès de l'opinion publique et des décideurs nationaux et internationaux														
2.2.1 Les pays élaborent et mettent en œuvre un plan de communication national	- Plan de communication disponible pour chaque pays avant fin 2011 - Nb d'actions de communication entreprises									UNLAs	Humaines financières		X	
2.2.2 La CLCPRO arrête et met en œuvre son plan de communication	Nb d'actions de communication entreprises									CR/CLCPRO	Humaines financières			X
2.2.3 Sensibiliser l'opinion publique sur les effets de la lutte préventive sur la sécurité alimentaire	Une étude réalisée au niveau de la région sur les effets de la lutte préventive sur la sécurité alimentaire, les aspects socio-économique									CR/CLCPRO	Humaines financières			X

Schéma de planification des activités	Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	Période : 01/2011-12/2014	Schéma établi le : 12/03/2010	Page 3
---------------------------------------	--	------------------------------	----------------------------------	--------

Résultat 2 : Les politiques et mécanismes de gestion durable sont élaborés et mis en œuvre														
Activités/Sous activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier								Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget prévu	
		2011		2012		2013		2014					Pays	Ext.
		1	2	1	2	1	2	1	2					
2.3 Affiner et mettre en œuvre le Système de suivi-évaluation (SSE)	Un SSE est opérationnel dans toutes les UNLAs avant 2011									UNLAs	Humaines	Personnel affecté	X	
2.4 Maintenir et mettre à jour le Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne (SVDN)														
2.4.1 Utiliser et assurer le suivi de l'utilisation régulière du SVDN	Utilisation et mise à jour régulière des données par les pays (délais de mise à jour respectés dans 90% des cas)									UNLAs, CR/CLCPRO	Humaines	Suivi assuré par Coordination régionale		
2.4.2 Elaborer une version 2 améliorée du SVDN	La version 2 est installée au niveau du serveur de la CLCPRO d'ici 2014									CR/CLCPRO	Humaines, financières	Utilisation régulière par les pays		X
2.5 Achever l'élaboration/tester et mettre à jour des plans de gestion du risque acridien														
2.5.1. Achever l'élaboration des plans de gestion du risque	Chaque pays membre et CLCPRO disposent d'un plan de gestion du risque avant fin 2011									UNLAs CR/CLCPRO	Humaines, financières			X
2.5.2 Réaliser des exercices de simulation aux niveaux national et régional	Au moins un exercice de simulation réalisé au niveau de chaque pays et au niveau régional d'ici 2014									UNLAs CR/CLCPRO	Humaines, Matériels, Financières		X	X
2.5.3 Les plans sont mis à jour	Au moins une mise à jour dans chaque pays d'ici 2014									UNLAs CR/CLCPRO	Humaines			

Schéma de planification des activités	Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	Période : 01/2011-12/2014	Schéma établi le : 12/03/2010	Page 4
---------------------------------------	--	------------------------------	----------------------------------	--------

Résultat 2 : Les politiques et mécanismes de gestion durable sont élaborés et mis en œuvre														
Activités/Sous activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier								Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget prévu	
		2011		2012		2013		2014					Pays	Ext.
		1	2	1	2	1	2	1	2					
2.5.4 Inscrire le risque acridien dans le cadre d'action de HYOGO (<i>Global Facility for Disaster Reduction and Recovery – GFDRR</i>)	X compte rendus de réunions avec les responsables de Hyogo d'ici 2014									CR/CLCPRO FAO UNLAs	Humaines			
2.5.5 Rendre disponible les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les plans de gestion des risques	Un montant de réserve est budgétisé dans tous les pays et au niveau régional d'ici 2013 (à préciser en \$)									UNLAs CR/CLCPRO	Financières	Fonds d'urgence créé dans les pays et au niveau régional	X	X
2.6 Préparer un cadre global de gouvernance et de financement de la lutte antiacridienne en Région occidentale	Un accord entre pays de la région discuté (lors d'une table ronde pays- bailleurs), formalisé et signé d'ici 2012 Cadre de global de gouvernance disponible									UNLAs CR/CLCPRO	Humaines, Financières		X	X
2.7 Renforcer la coopération bilatérale entre les pays et avec les bailleurs de fonds														
2.7.1 Inscrire la question acridienne dans l'agenda des commissions mixtes	Au moins 5 commissions mixtes traitent de la question acridienne d'ici 2014									Ministère AE sur proposition Ministère tutelle UNLA	Humaines			
2.7.2. Organiser des réunions du comité des donateurs	Au moins 1 réunion annuelle du Comité des donateurs est organisée dans chaque pays de la ligne de front d'ici 2014									UNLAs	Humaines, Financières		X	

Schéma de planification des activités	Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	Période : 01/2011-12/2014	Schéma établi le : 12/03/2010	Page 5
---------------------------------------	--	------------------------------	----------------------------------	--------

Résultat 3 : Les ressources humaines sont qualifiées et suffisantes														
Activités/Sous activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier								Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget prévu	
		2011		2012		2013		2014					Pays	Ext.
		1	2	1	2	1	2	1	2					
3.1. Elaborer un Plan régional de formation II (2011-2013)														
3.1.1. Identifier les besoins en formation	Tous les pays ont répondu au questionnaire avant février 2011									UNLAs CR/CLCPRO	Consultant-Modérateur à recruter	Questionnaire diffusé et réponses traitées		
3.1.2. Organiser un atelier de validation du plan de formation régional	Un plan de formation régional II est disponible en 2011									CR/CLCPRO	Financières		X	X
3.2. Mettre en œuvre le plan régional de formation														
3.2.1. Actualiser et réaliser des manuels de formation et le matériel didactique	- x Manuel (s) de formation existant mis à jour d'ici fin 2011 - x Manuel (s) de formation réalisés d'ici fin 2011									CR/CLCPRO	Consultants			X
3.2.2 Réaliser les formations régionales des formateurs	Au moins 1 formateur formé par thème / par pays / par an									UNLAs CR/CLCPRO	Consultants		X	X
3.2.3. Réaliser les formations nationales	Au moins 20 agents sont formés par pays et par an									UNLAs CR/CLCPRO	Financières Possible appel à formateur de la Région		X	X

Schéma de planification des activités	Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	Période : 01/2011-12/2014	Schéma établi le : 12/03/2010	Page 6
---------------------------------------	--	------------------------------	----------------------------------	--------

Résultat 3 : Les ressources humaines sont qualifiées et suffisantes															
Activités/Sous activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier								Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget prévu		
		2011		2012		2013		2014					Pays	Ext.	
		1	2	1	2	1	2	1	2						
3.3. Evaluer l'impact des formations régionales et nationales														X	X
3.3.1. Assurer le suivi de proximité et méthodologique des formations nationales	Un système de suivi est utilisé par les UNLAs d'ici 2014									UNLAs CR/CLCPRO	Consultant			X	X
3.3.2. Organiser une évaluation de l'impact des formations	Rapport de l'évaluation de l'impact des formations réalisées disponible en 2014									CR/CLCPRO					X
3.4. Recruter ou affecter les personnels manquants aux UNLAs										UNLAs				X	
3.4.1 Identifier les besoins en personnels manquants	Les besoins en personnel sont connus									UNLAs				X	
3.4.2. Créer et financer les postes des personnels à recruter	Les postes à financer sont inscrits dans le budget annuel recruter									UNLAs	Financière			X	
3.4.3. Recruter et affecter les personnels manquants	Personnel manquant recruté et affecté									UNLAs					
3.5. Préparer les plans de carrière	Un plan de carrière est mis en œuvre dans au moins 4 pays									UNLAs	Consultant à recruter si besoin			X	X

Schéma de planification des activités	Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	Période : 01/2011-12/2014	Schéma établi le : 12/03/2010	Page 7
---------------------------------------	--	------------------------------	----------------------------------	--------

Résultat 4 : Le Secrétariat de la Commission régionale est durablement opérationnelle														
Activités/Sous activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier								Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget prévu	
		2011		2012		2013		2014					Pays	Ext.
		1	2	1	2	1	2	1	2					
4.1. Assurer la gestion administrative du programme	Un rapport de gestion administrative du programme est disponible à la fin de chaque année									CR/CLCPRO	Humaines	Ressources humaines disponibles		X
4.2. Coordonner les activités techniques et scientifiques du programme	Rapport technique annuel disponible									CR/CLCPRO UNLAs	Humaines	Ressources humaines disponibles		X
4.3. Veiller à la mise en œuvre des plans de gestion durable des axes stratégiques développés	Les activités des axes stratégiques sont devenues normatives d'ici 2014									CR/CLCPRO UNLAs	Humaines Matérielles Financières	Ressources humaines disponibles		X
4.4. Renforcer les capacités humaines du Secrétariat de la CLCPRO et mobiliser les ressources	Ressources humaines actuelles sont maintenues pour exécuter la phase II du programme d'ici 2011									CR/CLCPRO Partenaires	Humaines Financières	Ressources humaines disponibles		X
4.5. Poursuivre et développer les relations avec les partenaires du programme	Au moins deux rencontres avec des partenaires réalisées chaque année									CR/CLCPRO	Humaines Financières			X
4.6. Poursuivre la coopération avec les Régions Centrale et Orientale.	- Nb d'activités développées dans une région et introduites dans l'autre d'ici 2014 - Au moins deux échanges de visites réalisées chaque année									CR/CLCPRO Secrétariats autres Commissions	Humaines Financières			X

Schéma de planification des activités	Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	Période : 01/2011-12/2014	Schéma établi le : 12/03/2010	Page 8
---------------------------------------	--	------------------------------	----------------------------------	--------

Résultat 5 : Le plan régional de recherche est mis œuvre																
Activités/Sous activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier								Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget prévu			
		2011		2012		2013		2014					Pays	Ext.		
		1	2	1	2	1	2	1	2							
5.1. Achever les activités de recherche en cours sur les financements disponibles																X
5.1.1. Améliorer la délimitation et la caractérisation des biotopes des zones de grégarisation du Criquet pèlerin	Les biotopes des zones de grégarisation du Criquet pèlerin sont mieux délimités et mieux caractérisés dans au moins deux pays d'ici 2012										CR/CLCPRO UNLAs	Partenariat scientifique national et international	Zones de recherche accessibles	X	X	X
5.1.2. Améliorer les connaissances sur les seuils de grégarisation du Criquet pèlerin	Les seuils de grégarisation du Criquet pèlerin sont définis et documentés d'ici 2012										CR/CLCPRO UNLAs	Partenariat scientifique national et international	Zones de recherche accessibles	X	X	X
5.2. Mettre en œuvre les nouveaux programmes de recherches en conformité avec le Plan régional de recherche (PRR)											CR/CLCPRO UNLAs	Partenariat scientifique national et international	Zones de recherche accessibles	X	X	X
5.2.1. Améliorer les connaissances sur les niveaux des populations solitaires et leurs migrations	Une méthode d'estimation des niveaux de populations solitaires est validée d'ici 2014 Nb études réalisées sur les migrations des populations et leurs origines réalisées et documentées d'ici 2014										CR/CLCPRO UNLAs	Partenariat scientifique national et international	Zones de recherche accessibles	X	X	X
5.2.2. Définir les critères d'intervention rapide	Une liste exhaustive des critères d'intervention rapide est définie et partagée 2014										CR/CLCPRO UNLAs	Partenariat scientifique national et international	Zones de recherche accessibles	X	X	X

Schéma de planification des activités	Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	Période : 01/2011-12/2014	Schéma établi le : 12/03/2010	Page 9
---------------------------------------	--	---------------------------	-------------------------------	--------

Résultat 5 : Le plan régional de recherche est mis œuvre														
Activités/Sous activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier								Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget prévu	
		2011		2012		2013		2014					Pays	Ext.
		1	2	1	2	1	2	1	2					
5.2.3. Améliorer les connaissances de l'impact des facteurs biotiques et abiotiques de régulation des populations solitaires du Criquet pèlerin	Une étude sur l'impact des facteurs biotiques et abiotiques sur les niveaux des populations solitaires du Criquet pèlerin est faite et documentée d'ici 2014									CR/CLCPRO UNLAs	Partenariat scientifique national et international	Zones de recherche accessibles	X	X
5.2.4. Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des zones à risque du Criquet pèlerin	Une délimitation et cartographie des zones à risque du Criquet pèlerin sont faites et disponibles 2014									CR/CLCPRO UNLAs	Partenariat scientifique national et international	Zones de recherche accessibles	X	X
5.2.5. Améliorer les stratégies et méthodes alternatives de lutte respectueuses de l'environnement	Nb de tests de méthodes alternatives de lutte respectueuses de l'environnement réalisées d'ici 2014									CR/CLCPRO UNLAs	Partenariat scientifique national et international	Zones de recherche accessibles	X	X
5.2.6. Améliorer les connaissances sur les aspects socio-économiques liés au Criquet pèlerin	- Une méthode d'évaluation des dégâts causés sur cultures, pâturages et végétation naturelle est disponible d'ici 2014; - Une méthode d'évaluation de la vulnérabilité des populations affectées par les crises acridiennes d'ici 2014									CR/CLCPRO UNLAs	Partenariat scientifique national et international		X	X
5.3. Diffuser et vulgariser des résultats de recherche	- Les résultats d'au moins 4 travaux de recherche sont publiés d'ici 2014; - Au moins 3 résultats de recherche sont mis en application d'ici 2014									CR/CLCPRO UNLAs	Partenariat scientifique national et international		X	X

Schéma de planification des activités	Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	Période : 01/2011-12/2014	Schéma établi le : 12/03/2010	Page 10
---------------------------------------	--	------------------------------	----------------------------------	---------

Résultat 6 : Une gestion intégrée du Criquet pèlerin respectueuse de l'environnement est mise en œuvre														
Activités/Sous activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier								Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget prévu	
		2011		2012		2013		2014					Pays	Ext.
		1	2	1	2	1	2	1	2					
6.1. Finaliser l'élaboration et la validation des Cahiers de charges environnementales (CCE) dans tous les pays de la Région occidentale	Les CCE nationaux sont validés dans tous les pays de la RO d'ici 2011									UNLAs, CR/CLCPRO			X	
6.2. Mettre en œuvre les CCE nationaux														
6.2.1. Mettre en œuvre les exigences de base du CCE	80% des exigences de bases sont mises en œuvre dans tous les pays de la RO d'ici 2013									UNLAs, CR/CLCPRO	Financières Consultants		X	X
6.2.2. Mettre en œuvre les exigences complémentaires	50% des exigences complémentaires sont mises en œuvre dans tous les pays de la RO d'ici 2014									UNLAs, CR/CLCPRO	Financières Consultants		X	X
6.3. Promouvoir l'utilisation opérationnelle des biopesticides														
6.3.1. Encourager l'Homologation du <i>Metarhizium</i> dans la RO	Le <i>Metarhizium</i> est homologué dans au moins 7 pays membres de la CLCPRO d'ici 2014									UNLAs CR/CLCPRO	Humaines	Services nationaux d'homologation effectivement impliqués		
6.3.2 Mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'utilisation du <i>Metarhizium</i>	L'utilisation opérationnelle des biopesticides est effective dans 40% des situations où elles pourraient être applicables d'ici 2014									UNLAs, CR/CLCPRO	Financières		X	X

Schéma de planification des activités	Programme EMPRES de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	Période : 01/2011-12/2014	Schéma établi le : 12/03/2010	Page 11
---------------------------------------	--	---------------------------	-------------------------------	---------

Résultat 6 : Une gestion intégrée du Criquet pèlerin respectueuse de l'environnement est mise en œuvre														
Activités/Sous activités	Indicateurs (SMART)	Echéancier								Responsables	Ressources nécessaires	Suppositions et remarques	Budget prévu	
		2011		2012		2013		2014					Pays	Ext.
		1	2	1	2	1	2	1	2					
6.4. Promouvoir l'utilisation opérationnelle des IGR										UNLAs, CR/CLCPRO				
6.4.1 Planifier à l'avance l'utilisation des dérégulateurs de croissance (IGR) dans le plan prévisionnel de gestion des résurgences	L'utilisation des IGR est intégrée dans les plans annuels d'ici 2014									UNLAs, CR/CLCPRO	Financières		X	X
6.4.2 Utiliser en condition opérationnelle les IGR sur les formations larvaires	L'utilisation opérationnelle des biopesticides est effective dans 20% des situations où elles pourraient être applicables d'ici 2014									UNLAs, CR/CLCPRO	Consultant si besoin	Existence de formations larvaires	X	X

Annexe 6. Liste des participants à l'atelier de Dakar, 8-12 mars 2010

N°	Pays/Institution	Prénom et Nom	Fonction	Adresse électronique	Adresse postale	Téléphone
1	ALGERIE	M. Khaled Moumene	Directeur général de l'Institut national de la protection des végétaux (INPV) / ELO	khal63@yahoo.com	INPV, BP 80, Avenue des Frères Ouldek, El Harrach, Algérie	+213 21 52 12 31 +213 77 12 01 816
2	LIBYE	M. Khaled Gadgoud	Directeur du <i>Desert Locust Control Department</i> / ELO	elgadgoud@gmail.com	P.O. Box 78056, Tripoli, Libya	+218 91 37 86 232 +218 92 73 34 876
3	MALI	M. Aboubacar Diarra	Directeur adjoint du Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP) / ELO	diarrabou2004@yahoo.fr	CNLCP, B.P. E/4281, Bamako, Mali	+223 76 40 84 11
4	MAROC	M. Said Ghaout	Directeur du Centre national de lutte antiacridienne (CNLAA) / ELO	ghaouts@yahoo.com	CNLAA, B.P 125, Inezgane Agadir, Maroc	+212 28 24 23 30
5	MAURITANIE	M. Mohamed Abdallahi Ould Babah	Directeur général du Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) / ELO	maouldbabah@yahoo.fr	CNLA, B.P. 665, Nouakchott, Mauritanie	+222 52 44 855
6	NIGER	M. Yahaya Garba	Directeur général du Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) / ELO	ychemsdine2000@yahoo.fr	CNLA, BP 2219, Niamey, Niger	+227 20 74 29 21
7	SENEGAL	Mme Mariétou Diawara	Directrice de la protection des végétaux (DPV)	dpv1@orange.sn	Ministère de l'agriculture, B.P 20054, Thiaroye, Dakar, Sénégal	+221 77 529 63 37
8	SENEGAL	M. Aliou Diongue	Chef Division Avertissements Agricoles (DPV) / ELO	adiong6@hotmail.com	Ministère de l'agriculture, B.P 20054, Thiaroye, Dakar, Sénégal	+221 77 71 05 081
9	SENEGAL	M. Ibou Sané	Coordonnateur du projet AELP (<i>Africa Emergency Locust Project</i>) de la Banque mondiale	aelp-senegal@yahoo.fr		

N°	Pays/Institution	Prénom et Nom	Fonction	Adresse électronique	Adresse postale	Téléphone
10	TCHAD	M. Ali Hassan	Directeur adjoint de l'Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA)	alihass2006@yahoo.fr	Ministère de l'agriculture, B.P 1551, N'Djamena, Tchad	+235 644 22 66 +235 252 45 09
11	TUNISIE	M. Nizar Jebabli	Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles (DGPCQPA), Secrétaire des affaires étrangères	ridhasghari@yahoo.fr	Ministère de l'agriculture, DGPCQPA, Tunis, Tunisie	
12	TUNISIE	M. Belhaj Ridhe	Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles (DGPCQPA), Sous-directeur de la protection des végétaux	ridhasghari@yahoo.fr	Ministère de l'agriculture, DGPCQPA, Tunis, Tunisie	
13	FRANCE	M^{me} Agnès POIRIER	Chargée de Mission Risques Sanitaires et Phytosanitaires	agnes.poirier@diplomatie.gouv.fr	DGM/BPM/ALIM, 27 Rue de la convention, 75732 PARIS CEDEX15	+33 1 43 17 60 73
14	ETATS-UNIS	M. Yene Belayneh	<i>Senior Technical Advisor And Project Manager</i> (USAID/DCHA/OFDA)	ybelayneh@ofda.gov		+1 202 219 04 69 +1 703 526 20 23
15	BANQUE MONDIALE	M. Denis Jordy	Spécialiste environnemental	djordy@worldbank.org	Banque mondiale, Bureau du Sénégal, Dakar, Sénégal	+221 33 859 41 43
16	CIRAD	M. Michel Lecoq	Directeur de l'Unité de recherche en acridologie	lecoq@cirad.fr	TA A50/D, 34398 Montpellier, Cedex 5, France	+33 4 67 59 39 37 +33 4 67 59 39 34
17	CIRAD	M. Jean Michel Vassal	Unité de recherche en acridologie / Entomologiste	jean-michel.vassal@cirad.fr	TA A50/D, 34398 Montpellier, Cedex 5, France	+33 4 67 59 38 61
18	FAO (Représentation Sénégal)	M. Ousseynou Diop	Assistant de Programmes	ousseynou.diop@fao.org	FAO au Sénégal, 15 rue Calmette, BP 3300, Dakar, Sénégal	+ 221 33 889 16 64

N°	Pays/Institution	Prénom et Nom	Fonction	Adresse électronique	Adresse postale	Téléphone
19	FAO (Siège)	M. Christian Pantenius	Senior EMPRES Officer	christian.pantenius@fao.org	FAO / AGPP, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie	+39 065 70 53 836 +39 34 62 45 60 54
20	FAO (Siège)	M^{me} Annie Monard	Fonctionnaire acridologue	annie.monard@fao.org	FAO / AGPP, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie	+39 065 70 53 311 +39 34 08 58 44 14
21	FAO (Siège)	M. Olivier Cossée	Chargé d'évaluation	olivier.cossee@fao.org	FAO / PBEE, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie	+39 065 70 53 294
22	FAO (Siège)	M^{me} Coumba Dieng	Fonctionnaire à la division des politiques agricoles	coumba.dieng@fao.org	FAO / TCSP, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie	+39 065 70 52 829
23	CLCPRO/FAO	M. Thami Ben Halima	Secrétaire exécutif CLCPRO & Coordonnateur EMPRES-RO	thami.benhalima@fao.org	30 Rue Asselah Hocine, BP 270 RP, Alger, Algérie	+212 661 75 47 67
24	CLCPRO/FAO	M. Mohamed Lemine Ould Ahmedou	Assistant Technique	lemine.ouldahmedou@fao.org	30 Rue Asselah Hocine, BP 270 RP, Alger, Algérie	+222 63 32 263
25	CLCPRO/FAO	M. Dominique Menon	Assistant technique	dominique.menon@fao.org	FAO, AGPP, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie	+39 065 70 55 289